

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 septembre 2019

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de donner la parole à Madame Fabryczny.

Madame Fabryczny explique qu'elle a été nommée Maitre des écoles à l'école Jérémie Poteau, au 1^{er} septembre 2019. Elle considère que cette nouvelle situation professionnelle n'est pas compatible avec la fonction de conseillère municipale. C'est pourquoi, elle a décidé de démissionner de sa fonction d'élue. Elle souhaite une pleine réussite à l'équipe municipale.

Monsieur le Maire remercie Madame Fabryczny et annonce qu'elle sera remplacée par la personne suivante sur la liste, à savoir Monsieur Christian Vanderstappen.

Informations :

- **Forum des associations** : Madame Moyaert annonce que le forum des associations aura lieu le dimanche 22 septembre à l'Espace François Mitterrand, au dojo Marcel Cabiddu et au restaurant scolaire. Elle rappelle l'importance de la vie associative à Billy-Berclau et qu'il est important de participer à ce rendez-vous pour encourager et soutenir les nombreux bénévoles de nos associations.

- **Retour sur les activités jeunesse de l'été**: Madame Rogez tire un bilan positif des accueils collectifs de mineurs. Les fréquentations sont en hausse et les équipes d'animation ont proposé des activités de qualité. Elle remercie l'ensemble des directeurs et animateurs impliqués

- **Services civiques** : Madame Rogez revient sur l'action des services civiques, notamment pendant les épisodes caniculaires de l'été. Leur mobilisation a permis un suivi des personnes vulnérables. Les services civiques ont également assuré un accueil de qualité au Jardin des Petits Princes.

- **Bilan de la rentrée scolaire** : Madame Rogez annonce qu'un nouveau directeur, Monsieur Blondeau a été nommé à l'école Jérémie Poteau. Elle explique que l'école Jean Jaurés n'a pas été impactée, au niveau des effectifs, par les nouvelles constructions. Elle rappelle que la Commune s'implique fortement dans la vie scolaire, notamment par l'intermédiaire d'une dotation de 35 € par élève affectée aux frais pédagogiques, la participation (10 € par élève) aux sorties scolaires, la prise en charge des transports pour les piscines, l'organisation de classes transplantées ou encore le Revenu Minimum Etudiants.

- **Reprise des activités jeunesse** : Madame Rogez explique que la garderie accueille quotidiennement une soixantaine d'enfants. Elle rappelle que le personnel communal conduit également les enfants accueillis à leurs activités associatives. L'accompagnement scolaire a également repris, avec un nouveau projet basé sur les jeux de récréation dans le monde. Une cinquantaine d'enfants participent à la baby-gym et une trentaine à l'école municipale de gym. Monsieur le Maire remercie le personnel qui encadre toutes ces activités.

- **Été au jardin des petits princes** : Madame Rogez revient sur l'installation d'activités pour les enfants dans le Jardin des Petits Princes. Cette opération, gratuite pour les familles, a été un succès puisque 300 personnes y ont été accueillies. Monsieur le Maire ajoute que ce site est le lieu idéal pour ce type d'activités. Il est central, agréable et sécurisé. Cette opération a aussi été l'occasion de faire mieux connaître ce lieu auprès de la population.

- **Local associatif** : Madame Moyaert rappelle qu'un local associatif a été implanté sur l'ancien terrain de tennis. Il accueillera plusieurs associations, dont les colombophiles. Ce local répond à toutes les normes, notamment au niveau sécurité et environnemental. Monsieur le Maire ajoute que le local anciennement occupé par les cyclos vient d'être vendu.

- **Distributeur Automatique de Billets** : Le crédit agricole a mandaté une entreprise pour la pose du kiosque, qui devrait avoir lieu avant Noël.

- **Emploi** : Monsieur Queva rappelle les dernières opérations de recrutement organisées par la Municipalité :

Job Crit Tour le 20 juin, recrutements pour Amazon les 11 juillet et 28 août, le 20 août pour Bils Deroo et le 18 septembre avec Crit pour la plateforme Carrefour.

- **Commerce local** : Monsieur Queva fait une synthèse du travail effectué par la Communauté d'Agglomération sur le commerce local, auquel la Commune prend part. L'objectif est de développer une vision supracommunale et de trouver un équilibre entre les zones commerciales périphériques et le commerce en centre-ville, tout en veillant à lutter contre les friches. Dans un premier temps, il est prévu de mettre en place un observatoire, pour à terme, établir un schéma directeur.

Six constats ont été présentés en commission:

- 1/ Le commerce ne génère que peu d'emplois (240 m² pour un emploi)
- 2/ les habitants de l'agglomération fréquentent globalement les commerces locaux. On note néanmoins une progression importante des achats en ligne (15%).
- 3/ On constate une importante création de surface de vente et en même temps une recrudescence des friches (100 m² de création pour 40 m² de friches).
- 4/ le tissu commercial de proximité est dense, mais très dispersé
- 5/ le marché existant est saturé. Donc toute création met en danger l'existant.
- 6/ le marché de l'occasion est en pleine expansion.

Monsieur le Maire souligne l'importance de ce sujet et la nécessité pour la Commune d'être présent dans ce chantier important pour l'agglomération.

- **Feux tricolores** : Monsieur Boulet rappelle que la Municipalité a procédé au remplacement des feux tricolores entre les rues du Général de Gaulle, Guynemer et Ferry. Ils sont désormais aux normes, notamment au niveau de l'accessibilité, en particulier pour les mal voyants. Monsieur Dambain demande à quelle distance les feux s'activent pour les véhicules provenant de la Roseraie. Monsieur Goudsmett répond qu'il suffit de s'approcher du passage piétons. Monsieur le Maire rappelle que ce chantier a été fortement subventionné par le Département.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1 - Compte rendu des décisions

Monsieur Queva explique que conformément aux dispositions des articles L 2122.22 et 23 du CGCT, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire. Ces décisions concernent les festivités (forum des associations, le marché de Noël, le feu d'artifice et le marché aux puces), la sécurité (la vidéosurveillance, une agence de sécurité), des conventions (piscine de Harnes, CIASFPA, le relais vermellois), les écoles (transports pour les colonies de neige, les classes transplantées), le site internet et l'achat d'un véhicule pour les services techniques.

2 - Approbation du rapport d'activité du SIZIAF - année 2018

Un film de présentation du SIZIAF est diffusé. Monsieur Boulet parcourt les grandes lignes de ce rapport d'activités. Il rappelle que l'année 2018 a été importante pour le SIZIAF. Elle marque l'arrivée de plusieurs entreprises, comme Allurol, Prologis Carrefour, Bils Deroo, ainsi que l'agrandissement de Vanheede ou le déménagement d'Aquarese. Il signale qu'au total, plus de 800 emplois seront créés. Enfin, il rappelle que le SIZIAF mène une politique environnementale remarquable, comme le témoigne le label Iso 14001. Monsieur le Maire ajoute que le parc industriel est également très fréquenté par les promeneurs et sportifs. Adopté à l'unanimité.

3 - Approbation du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE - année 2018

Monsieur Delcroix rappelle que la Communauté d'Agglomération Bethune-Bruay-Artois Lys Romane est une des plus grandes intercommunalités de France, avec 280 000 habitants sur 647 km². Ses compétences principales sont : le développement économique, la promotion touristique, l'accueil des gens du voyage ou encore La collecte des déchets qui représente une part importante du budget communautaire. Il souligne que la taxe d'ordures ménagères n'est pas activée et que le service de ramassage des encombrants est maintenu. La Communauté d'Agglomération gère également la création des aires de stationnement dédiées au covoiturage, les bornes de recharge des véhicules électriques, les piscines ou encore l'assainissement. Adopté à l'unanimité.

4 - Approbation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement – année 2018

Monsieur Delcroix explique que l'assainissement fait l'objet de plusieurs contrats d'affermage sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. En effet, lors de la prise de compétence assainissement, l'EPCI est tenu de reprendre les contrats en cours. Il est maintenant obligatoire de dissocier les rejets d'eaux pluviales, des eaux usées. Des dérogations peuvent toutefois être accordées, en cas d'impossibilité technique. De même, il peut arriver que les habitations fassent l'objet d'assainissement autonome. Dans ce cas, la Communauté d'Agglomération doit donner son accord et ses prescriptions. Monsieur Delcroix rappelle que la Commune est équipée de stations de relevage pour permettre l'écoulement des eaux usées. Au bout du processus, celles-ci sont envoyées dans la station d'épuration gérée par le SIZIAF. A ce jour, plus de 95% des habitations de Billy-Berclau sont équipées d'un système d'assainissement collectif.

Adopté à l'unanimité.

5 - Approbation du rapport annuel 2018 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Monsieur Boulet explique que malgré une augmentation de 200 ménages, le volume de déchets collecté est en baisse, ce qui est positif. Il souligne, que malgré le coût important de ce service, l'usager ne paye aucune taxe.

Adopté à l'unanimité.

6 - Avis sur une enquête publique

Monsieur Delcroix invite le Conseil Municipal à émettre son avis sur l'enquête publique qui se déroule du 12 août au 20 septembre 2019. Il s'agit d'une demande d'exploitation d'un entrepôt logistique dénommé "bâtiment DOUVRIN DC3" sur la zone industrielle Artois-Flandres – territoire de DOUVRIN.

L'activité principale est le stockage et l'expédition de produits courants. La construction de cette plateforme logistique (7 cellules de 5 950 m² et quelques bâtiments mineurs) représente une superficie totale de 44 037 m².

Une demande de permis de construire a été déposée en Mairie de DOUVRIN dont l'étude d'impact doit faire l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

Le dossier porte donc sur une enquête environnementale unique portant sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur la commune de DOUVRIN par la société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL.

Ce projet s'inscrit dans le développement de la logistique à haute valeur ajoutée sur le parc des industries Artois Flandres. L'ensemble des implantations permettra à terme la création de plus de 900 emplois.

Ce bâtiment sera construit selon des techniques performantes en matière de consommation énergétique. Il sera consacré au stockage de produits de grande consommation cosmétiques, d'entretien et d'hygiène. Son volume important engendre nécessairement son classement en installation classée et donc une enquête publique.

Monsieur Delcroix précise que la liaison avec l'habitat a été discutée avec les riverains et une butte et un cheminement seront implantés à l'arrière du bâtiment.

Adopté à l'unanimité.

7 - Actualisation de la longueur de la voirie communale

Monsieur Goudsmett rappelle que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est calculé en fonction de divers critères dont la longueur de la voirie publique communale (art. L 2334-1 à L 2334-23 du CCGT).

Suite à la rétrocession de voirie dans le domaine public communal (rues Bérégovoy et du Bois d'Honguelle) et l'aménagement de nouvelles voiries de desserte (rue J.J.Rousseau, prolongement de la rue Guynemer et rue L. Garez) il y a lieu de remettre à jour le linéaire de voirie. Celui-ci est désormais porté à 21 480 ml.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette nouvelle longueur de voirie.

Monsieur Delcroix précise que ce linéaire ne comprend pas les départementales.

Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE

8 - Ouverture des accueils de loisirs et du CAJ pendant les petites vacances scolaires en 2019-2020 et recrutement des équipes encadrantes

Madame Rogez propose au Conseil Municipal l'ouverture des accueils de loisirs et du CAJ pendant les petites vacances scolaires de la manière suivante :

Accueil de loisirs "primaires et maternelle"

Ces accueils seront ouverts pendant les vacances de Toussaint, d'hiver et de printemps.

Les enfants seront accueillis de 9 h à 17 h

A cet effet, il conviendra de recruter au maximum 14 animateurs pour chaque période.

La direction de l'accueil est assurée par 2 agents diplômés du service Jeunesse.

Centre d'Animation Jeunesse

Cette structure permanente d'accueil et d'animation en direction des adolescents fonctionnera du lundi au samedi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h pendant les vacances d'hiver, de printemps et de la Toussaint.

A cet effet, il convient de recruter 4 animateurs maximum pour chaque période.

La direction de l'accueil est assurée par un agent diplômé du service Jeunesse.

Adopté à l'unanimité.

9 - Indemnisation des emplois en Service Civique

Madame Rogez annonce à l'assemblée que suite au contrôle effectué par le service de la DDCS dans le cadre de l'aide versée aux jeunes volontaires recrutés en service civique, il convient d'ajuster le montant de l'indemnité complémentaire versé par la commune.

La délibération du 25 juin 2018 (2018.06.25.09) en fixait le montant à 107,68 € par mois. Or, le montant exact est de 107,58 € par mois.

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'attribution de ce nouveau montant.

Madame Abrikossoff félicite l'ensemble des jeunes impliqués dans un service civique.

Monsieur le Maire précise que l'indemnité des services civiques est supérieure à 107€, car l'Etat la complète à hauteur de 580 € par mois.

Adopté à l'unanimité.

Fonction publique

10 - Renforts

a) Madame Rogez rappelle que la loi permet de recruter des agents non titulaires pour renforcer temporairement les services municipaux afin de faire face à des besoins d'accroissement temporaire d'activité ou d'accroissement saisonnier d'activité.

Il est proposé au Conseil Municipal de recruter à raison de 20 heures/semaine :

du 21 au 31 Octobre 2019 7 personnes

du 2 au 13 décembre 2019 7 personnes

du 9 au 20 décembre 2019 7 Personnes

du 16 au 27 décembre 2019 7 personnes

du 30 décembre 2019 au 11 Janvier 2020 7 personnes

Adopté à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

11 - Attribution de subventions

Madame Moyaert demande au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution des subventions suivantes :

- Contact Assist Cibiste d'Annay-sous-Lens	148 €
- Club cyclotourisme de BILLY-BERCLAU	920 €
- Association « les bio jardins »	4 200 €
- BILLY-BERCLAU Basket Club	5 900 €
- Kemposhinkai karaté BILLY-BERCLAU	6 000 €

- Organisation de manifestations culturelles et artistiques	6 300 €
- Team Origlia Full Contact Kick Boxing BILLY-BERCLAU	3 800 €
- Association « des Moments Solides'R »	135 €

Monsieur Vromaine demande l'objet de l'association «des Moments Solides'R ».

Madame Moyaert répond qu'il s'agit d'une association cherchant à inciter aux écogestes, notamment dans la confection de produits de consommation courante et la réparation des équipements domestiques.

Adopté à l'unanimité sauf pour celle octroyée à l'Organisation de Manifestations Culturelles et Artistiques pour laquelle Mmes WATERLOT et ABRIKOSSOFF ne prennent pas part au vote (adopté par 19 voix pour).

12 - Décision modificative – virements de crédits

Monsieur Queva demande au conseil municipal de procéder aux virements de crédits suivants :

DEPENSES INVESTISSEMENT	
AFFECTATION	DESAFFECTATION
2315-822-opération 71 « AMGT VOIRIE CHEMIN DOURLENS » 3 000 €	2313-020-83 « réhabilitation salles associatives » 3 000 €

Il précise qu'il s'agit d'un simple ajustement comptable.
Adopté à l'unanimité.

Recrutement de contractuels

Madame Rogez propose de recruter à raison de 40 heures réparties sur les périodes suivantes,

- du 1er octobre au 18 octobre 2019 5 personnes
- du 4 novembre au 30 novembre 2019 5 personnes
- du 2 décembre au 20 décembre 2019 5 personnes

Ces personnes seront affectées essentiellement à l'accompagnement des enfants sur les temps périscolaires.

Il est signalé qu'une délibération en date du 20 juin 2019 avait déjà été prise mais au vu du nombre très important de nouveaux inscrits à la cantine scolaire, il y a lieu d'augmenter le nombre de renforts (passant ainsi de 5 à 10 personnes par période).

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

Dénomination d'une résidence

Monsieur Gruchala demande au Conseil Municipal de donner un nom de résidence aux nouveaux logements en cours de construction (logement SIA HABITAT) rue J. Jaurès. La rue avait été dénommée rue J. Ferrat et il est proposé le nom de **Résidence Jean Ferrat**.

Adopté à l'unanimité.

Autorisation d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de chemins communaux

Monsieur Boulet annonce que le Conseil municipal est invité à donner son accord sur l'inscription de nouveaux tronçons (chemins communaux) au PDIR. Ce Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée, en permettant le passage des promeneurs et randonneurs (pédestres et équestres) dans de bonnes conditions. Le Conseil Départemental réalisera le balisage et la signalétique de l'itinéraire selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, marche nordique, équestre, ...).

Les chemins empruntés sont les CR dit du Marais Winglois, CR dit des Bas, Rue Maurice Ravel (en partie), CR dit du Bas Marais, CR dit des Minêmes, CR dit des Explosifs.

Adopté à l'unanimité.